

Associations de quartiers et diverses - Attributions de subventions - Première répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission Vie Associative
Association et Comités de Quartiers			
- APIM (Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon)	25 000 F	35 000 F	20 000 F
- Club 3ème Age de Planoise	3 000 F	3 000 F	3 000 F
- Club Photo de Planoise	2 500 F	4 000 F	2 500 F
- Association de la Combe Saragosse	6 000 F	9 000 F	7 000 F
- Comité de Quartier de Bregille	60 000 F	90 000 F	60 000 F
- Comité de Quartier des Chaprais «La Chapraisienne»	8 000 F	12 000 F	8 000 F
- Comité de Quartier des Prés de Vaux	10 000 F	35 000 F	10 000 F
- Comité de Quartier de Saint-Claude	80 000 F	100 000 F	80 000 F
- Comité de Quartier des Torcols / Chailluz	4 000 F	10 000 F	3 000 F
- Coordination Planoise	3 000 F	6 000 F	5 000 F
- Loisirs et Culture de Saint-Claude	2 000 F	3 000 F	2 000 F
- Palente-Village	2 000 F	5 000 F	2 000 F
- La Passerelle de Planoise	20 000 F	25 000 F	20 000 F
- Planoise Avenir	1 000 F	8 000 F	1 000 F
- Planoiselles	5 000 F	5 000 F	5 000 F
- La Torcolienne	5 000 F	9 000 F	8 000 F

	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission Vie Associative
Nature - Loisirs			
- Amis de la Nature	5 000 F	6 000 F	5 000 F
- AUB (Association des Usagers de la Bicyclette)	—	2 000 F	2 000 F
- Besançon Auto Miniatures	1 200 F	4 000 F	1 200 F
- Groupe Spéléo du Doubs	5 000 F	9 000 F	5 000 F
- Les Nyctalopithèques (groupe spéléo)	1 000 F	2 000 F	1 000 F
- ORBIS (Association des Orpailleurs)	1 200 F	2 500 F	2 000 F
- Reine Marulaz Echecs	3 000 F	3 000 F	3 000 F
- SHAG (groupe spéléo)	5 000 F	13 000 F	5 000 F
- Société Numismatique du Doubs	2 000 F	2 400 F	2 400 F
- Tour Prends Garde ! (échecs)	20 000 F	30 000 F	20 000 F
- Voie des Fleurs	1 500 F	2 000 F	1 500 F
Anciens Combattants - Rapatriés			
- ADIF (Déportés Internés)	2 000 F	2 000 F	2 000 F
- Anciens Combattants de la SNCF	1 000 F	1 000 F	1 000 F
- Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord	2 500 F	15 000 F	2 500 F
- Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans	1 000 F	3 000 F	1 000 F
- FNDIRP/ADIRP (Déportés Internés Résistants Patriotes)	2 500 F	2 500 F	2 500 F
- Franc-Comtois Rapatriés Toutes Générations	1 500 F	3 000 F	1 500 F
Caritatif Humanitaire			
- Le Coin de l'Amitié	4 000 F	4 500 F	4 500 F
- Les Invités au Festin	2 500 F	5 000 F	4 000 F
- JOC (Bouge ta galère)	7 000 F	8 000 F	8 000 F
- Ligue des Droits de l'Homme	5 000 F	7 000 F	7 000 F
- Restaurants du Coeur	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Divers			
- Centre Culturel Esperanto	2 500 F	8 000 F	2 500 F
- Franche-Comté-Consommateurs	10 000 F	50 000 F	10 000 F
- UFC Que Choisir ?	10 000 F	25 000 F	10 000 F

Observations :

La Commission Vie Associative a proposé d'une manière générale de reconduire le montant des subventions au même niveau que celui de 1997, tenant compte du crédit alloué au titre du BP 1998 (470 000 F).

En ce qui concerne l'APIM, la Commission Vie Associative propose l'attribution d'une subvention de 20 000 F, le complément de 15 000 F étant pris en charge par le Service de la Politique de la Ville ; le dossier de l'APIM figure dans le contrat de ville 1998.

Une augmentation de la subvention destinée à l'Association de la Combe Saragosse est proposée ; elle tient compte du développement des activités développées par cette association sur ce quartier, dépourvu de toute structure socio-culturelle.

La subvention destinée à la Coordination Planoise est proposée en légère majoration en raison du programme d'actions prévues par l'association pour 1998.

La Commission propose à titre exceptionnel de porter à 8 000 F le montant de la subvention destinée à la Torcolienne pour soutenir le projet que cette association entend développer à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire.

Le Coin de l'Amitié effectue un énorme travail en direction d'un public isolé et en situation difficile ; c'est la raison pour laquelle la Commission a proposé une augmentation de l'aide municipale.

La Ligue des Droits de l'Homme célèbre cette année son centenaire ; la Commission a estimé devoir soutenir les manifestations organisées à cette occasion. A titre exceptionnel, la subvention passe de 5 000 F à 7 000 F.

La dépense totale, soit 346 100 F est à prélever sur le chapitre 92.241 / article 6574 code service 41070.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«M. GRAPPIN : Dans le rapport vous nous dites que la subvention destinée à Coordination Planoise est proposée en légère majoration. 70 % d'augmentation, pour moi ce n'est pas une petite majoration alors que toutes les autres subventions ont été maintenues au niveau 1997. Pourriez-vous nous donner un avant-goût du programme d'actions prévues par cette association en 1998 ?

M. LE MAIRE : Coordination Planoise avait 3 000 F, elle a 5 000 F ! C'est une association que je rencontre très souvent, qui a des propositions à faire et anime effectivement ce quartier.

M. JEANNIARD : Une réponse très courte. En 1996, la Coordination Planoise avait reçu 10 000 F. En 1997, dans le budget qu'elle nous a présenté, figurait un solde très important. On a donc réduit la subvention. Cette année, en fonction des projets qu'ils ont et notamment de la réalisation et diffusion d'un bulletin d'information auprès des Planoisiens, nous avons décidé d'augmenter leur subvention à hauteur de 5 000 F.

M. THIRIET : Le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance s'est réuni jeudi dernier dans cette salle sous la présidence du Maire, et à la place de Jacques VUILLEMIN il y avait M. le Préfet de Région qui nous a dit toute l'importance qu'il accordait à la vie associative et à la mise en place en particulier du contrat local de sécurité. Il nous a dit qu'à son avis à Planoise, qui représente à peu près le cinquième de la population bisontine, la vie associative était peut-être insuffisante. Aussi une remarque de ce type au moment où effectivement un certain nombre de personnes se mobilisent pour résoudre les problèmes de ce quartier me semble inopportune».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.